



Règlement Challenge "Économisez, c'est gagné !"

Article 1. Organisateur

Le conseil municipal d'enfants de Saint-Just Saint-Rambert organise le challenge « Économisez, c'est gagné ! » pour diminuer la pollution du 16 au 20 octobre 2017.

Article 2. Conditions de participation au challenge

La participation est ouverte à tous !

Article 3. Déroulement du jeu

Du 16 au 20 octobre 2017 inclus, tout le monde est invité à réduire le nombre de kilomètres effectués en voiture et à se rendre au travail, à l'école, à des activités de loisirs ou tout autre trajet en utilisant des modes de déplacements doux ou le covoiturage. Prendre le vélo, la trottinette, les transports en commun, covoiturer, marcher, ne pas rentrer manger chez soi le midi pour économiser un trajet en voiture...sont autant d'alternatives possibles pour limiter l'usage de la voiture.

Pour centraliser le nombre de kilomètres économisés en voiture tout au long de la semaine, les participants devront remplir le tableau de participation prévu à cet effet, disponible en mairie principale, côté Saint-Rambert et en mairie annexe, côté Saint-Just.

Article 4. Sélection des gagnants

Les familles participantes devront retourner leur formulaire dûment complété en mairie principale (4 rue Gonyn – BP 204 – 42170 Saint-Just Saint-Rambert).

Un classement sera ensuite élaboré à partir des formulaires reçus.

Article 5. Lots

La famille ayant économisé le plus de kilomètres en voiture durant cette semaine sera désignée gagnante et se verra récompensée par un lot.